



Document a fournir avant passage devant le juge

Par **ANNE m**, le **25/04/2016** à **19:27**

Bonjour,

un ami a moi est convoqué au tribunal avec une série de document a apporter le jour de l'audience (fiche d'imposition, fiche de paie, quittance de loyer, etc), et également a envoyer au préalable à la partie adverse.

Sur la convocation il est également précisé que l'audience pourrait être reporté si cela n'est pas fait.

hors sur les documents il n'y a pas les informations concernant l'avocat de son ex conjointe, peut etre n'y en a t il pas. Il ne souhaite pas les lui donner à elle, je lui ai donc conseillé des les envoyer au greffier, en précisant sur le courrier le numéro de l'affaire.

Est ce la bonne démarche?

MERCI DE VOTRE AIDE.

CDT